

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :

En exercice 13
Présents 12
Votants 13

Date de la convocation :

6 septembre 2022

Date d'affichage

6 septembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 13 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Etaients présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Loïc CARRE, Adjoints, David GILBERT, Isabelle JEHAN, Maëlig LE DU, Guillaume LALOE, Nathalie BRILLARD, Catherine DOMAGNE, Christèle HARDY, Pierrick BARON, Conseillers.

Etait absent excusé : Denis TALIGOT a donné son pouvoir à Denis CHOPIN

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°79/2022 : **DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT**

Budget Assainissement

Cette décision modificative n°2 doit être prise afin d'être en conformité avec les règles budgétaires

BUDGET ASSAINISSEMENT - DEPENSES INVESTISEMENT (53.46 euros)

Article (chap) - Opération	Montant
61523(011) : réseaux	- 100.00 €
6215 (012) : personnel affecté par collectivité de rattachement	+100.00€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE la décision modificative n°2.**

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

La secrétaire, Mme Florence GELOIN



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN

